



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 25 janvier 2021, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la SAS CLP, pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Castaunouze sur la rivière Arnette, a été prescrite pendant une durée de 31 jours consécutifs, soit du lundi 22 février 2021 à 9 h au mercredi 24 mars 2021 à 17 h sur le territoire de la commune de Mazamet.

Le projet consiste à remettre en fonctionnement un site existant à l'abandon avec installation d'équipements neufs pour relancer une production d'électricité d'origine renouvelable à l'instar d'autres projets situés dans la vallée de l'Arnette. Dans le cadre des travaux prévus, un défrichement sera effectué pour une superficie totale de 910 m². Les principales caractéristiques du futur équipement seront les suivantes : débit maximal turbinable de 2,5 m³/s, puissance maximale brute évaluée à 318,8 kW, hauteur de chute brute de 13 m, cote de la prise d'eau à 368,90 m NGF et cote de restitution (eaux moyennes) à 355,90 m NGF. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à la SAS CLP – 56, route de Viviers – 81710 Saïx.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Mazamet (services techniques – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet).

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné, le 7 janvier 2021, M. Patrick ROUX, cadre commercial du secteur bancaire, en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- en version papier, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à la mairie de Mazamet (services techniques – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet)
- en version numérique, aux jours et heures d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, via un poste informatique dédié à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09)
- en version numérique sur le site internet des services de l'Etat du Tarn : www.tarn.gouv.fr

Toute personne pourra en outre, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09) dès la publication de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, à la mairie de Mazamet (services techniques – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet) aux jours et heures d'ouverture au public
- par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur en mairie de Mazamet (services techniques – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet), siège de l'enquête publique
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-centrale-castaunouze@tarn.gouv.fr

Toutes les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables en mairie de Mazamet (services techniques – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet) et sur le site internet des services de l'Etat du Tarn : www.tarn.gouv.fr

En outre, les observations et propositions écrites et orales pourront être présentées, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, au commissaire-enquêteur qui assurera des permanences à la mairie de Mazamet (salle de réunion située au rez-de-chaussée de l'immeuble Alquier – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet) aux jours et heures suivants : lundi 22 février 2021 de 9 h à 12 h, samedi 13 mars 2021 de 9 h à 12 h et mercredi 24 mars 2021 de 14 h à 17 h.

En outre, le commissaire-enquêteur assurera une permanence téléphonique le mardi 2 mars 2021 de 9 h à 12 h. Le numéro de téléphone à composer sera le suivant : 05 63 61 02 55 (standard de la mairie de Mazamet) en précisant qu'il s'agit d'un appel concernant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CLP pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Castaunouze sur la rivière Arnette, commune de Mazamet.

Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09), à la mairie de Mazamet (services techniques – 63, rue des Cordes – 81200 Mazamet) ainsi que sur le site internet des services de l'État du Tarn (www.tarn.gouv.fr).

A l'issue de la procédure, la décision statuant sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la SAS CLP, pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Castaunouze sur la rivière Arnette, commune de Mazamet, sera prise par arrêté de la préfète du Tarn.